

CHARTE DE L'ACCUEIL MIQUELOT

- ✓ Ce sont des familles volontaires qui adhèrent à l'esprit du chemin et ouvrent leurs portes aux miquelots, dans une démarche de partage, d'amitié et de rencontre
- ✓ C'est un accueil à la nuitée chez l'habitant, sans publicité ni but commercial

Côté chemin :

Le miquelot contacte par téléphone ou par mail son accueillant, au moins une semaine à l'avance, par respect et par pragmatisme, puis au moins la veille, afin de confirmer son arrivée.

Il doit posséder le *Carnet du miquelot* (qu'il présentera à son arrivée à l'accueillant)

Il est assuré de dormir et de prendre le petit-déjeuner chez son hôte, mais il doit penser à prévoir pour le dîner au cas où celui-ci ne serait pas proposé !

Le miquelot est invité à contribuer aux dépenses engagées selon la formule de « libre participation aux frais » (*donativo*), il ne s'agit pas de profiter de la gentillesse des hôtes mais de participer à leurs frais. Le miquelot doit penser à amener avec lui son sac de couchage et son nécessaire de toilette,

L'Accueil miquelot, c'est aussi un engagement à respecter le lieu et les personnes qui accueillent (dans l'esprit de convivialité et pensez au petit coup de balai avant de partir)

L'Accueil miquelot est un lieu de confiance, nous demandons aux marcheurs de respecter la confidentialité des Accueils miquelots et à ne diffuser ni les noms ni les coordonnées des familles qui vous reçoivent (tout particulièrement sur internet).

Côté maison :

L'accueil n'est pas obligatoire : chacun ouvre sa maison selon ses possibilités !

L'accueillant s'engage à recevoir les miquelots, quelles que soient leurs motivations ou convictions religieuses

Il vérifie le *Carnet du miquelot* et fait la liste des personnes accueillies

Il présente son lieu d'hébergement au miquelot, prévoit avec lui le déroulement de la soirée.

Le coucher et le petit déjeuner se font au sein de la propriété. Le dîner n'est pas obligatoire (mais vous pouvez conseiller sur les possibilités de restauration à proximité)

Une boîte à dons pour la « participation aux frais » peut être mise en évidence.

L'accueillant s'engage à garder la liste des Accueils miquelots confidentielle et à ne pas faire de publicité pour son accueil, qui relève de l'hospitalité privée et non d'une démarche commerciale.